CENTRES DE GESTION
DES HAUTS DE FRANCE

CONCOURS OU EXAMEN DE : ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

SPECIALITÉ / OPTION : BIBLIOTHEQUE

EPREUVE : NOTE DE SYNTHESE

DATE DE L'EPREUVE : 25/05/2023

La copie et tout document joint à la copie ne doivent ni être signés, ni porter un signe quelconque pouvant indiquer l'identité du candidat sous peine d'annulation par le jury.

Si vous utilisez des intercalaires, ils seront agrafés à votre copie et ne doivent pas être identifiés.

Le candidat doit rabattre et coller le coin supérieur droit de la copie après l'avoir rempli de façon très lisible.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° de copie	Note	Code à barres	Visas
D51	15,5		

Communauté de communes de Culturecom

Le 25 mai 2023

NOTE

à l'attention de madame la Directrice du réseau des médiathèques

objet : le recours aux bénévoles dans les bibliothèques territoriales

Entre 70.000 et 100.000 personnes sont bénévoles en bibliothèque ou dans des réseaux de bibliothèques en France. Souvent retraités de l'enseignement, ces personnels des bibliothèques de zone rurale sont des maillons précieux pour la vie locale, très engagés. Lecteurs ou désireux de participer à la vie culturelle locale, ils participent à l'acquisition, au prêt, à l'action culturelle sans toujours avoir de statut précis. La mise en réseau de bibliothèque dans le cadre d'une intercommunalité conduit également à la professionnalisation de la

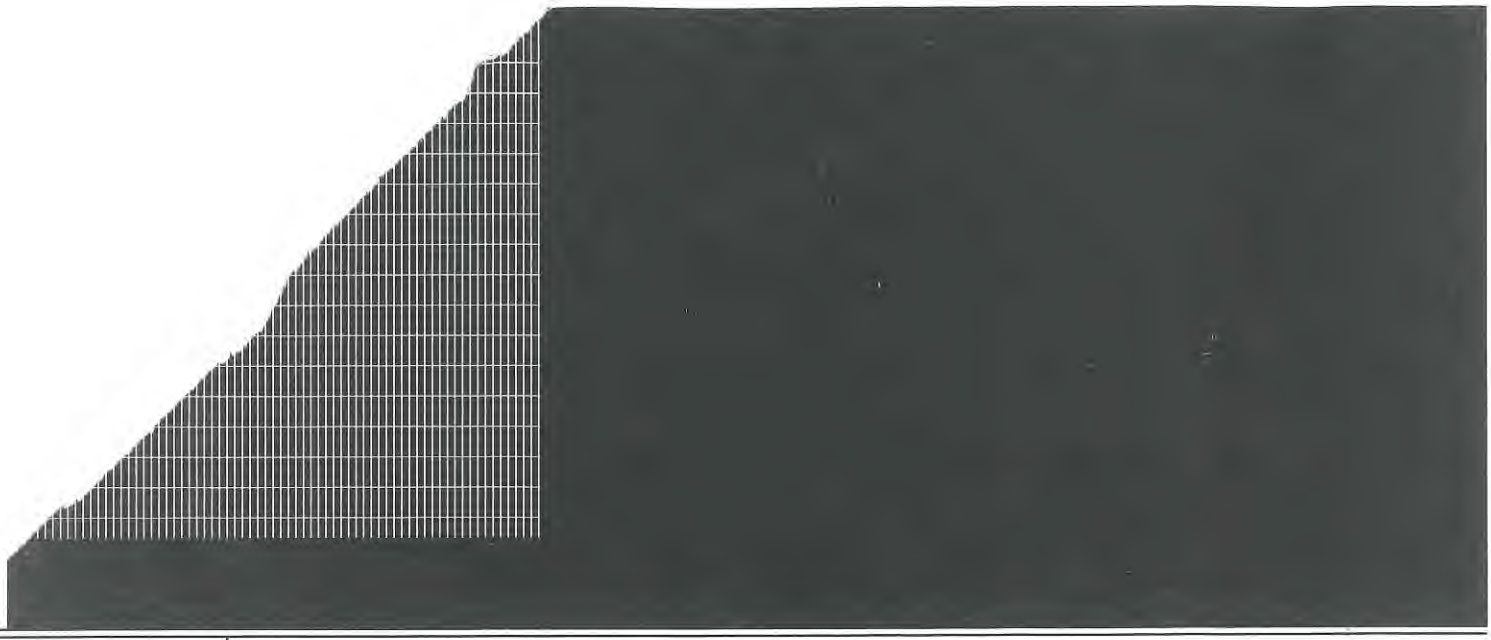

gestion du lieu, à côté d'équipes bénévole préexistentes

Aussi quels sont les enjeux du recours aux bénévoles dans les bibliothèques territoriales et plus particulièrement les réseaux de bibliothèques ?

Il faut tout d'abord s'intéresser à la place du bénévole dans les réseaux de bibliothèque (I), à travers son statut (Ia) et sa formation (Ib). Il s'agit ensuite de voir comment mettre en œuvre la collaboration professionnel-salarié (II), via une distinction des rôles et des fonctions (IIa) et la contractualisation de cet engagement (IIb)

I - La place du bénévole dans les réseaux de bibliothèques.

Les bénévoles en bibliothèque contribuent au service public à hauteur de plus d'un quart du temps de travail disponible en bibliothèque territoriale. Cette donnée entraine un enjeu important de formation.

Ia) - le statut du bénévole en bibliothèque.

Le bénévole en bibliothèque est plutôt une bénévole. Le profil type est le suivant une retraitée de l'enseignement dans une ville de 2000 à 10.000 habitants, entre 65 et 75 ans.

90% des bénévoles sont en effet des femmes. Les bénévoles ont par ailleurs un niveau de diplôme plus élevé que la moyenne et leur profil est également marqué par plusieurs engagements autre que la lecture publique.

Leur statut d'un point de vue juridique oscille entre la dénomination « bénévole » qui correspond à un engagement très libre, sans contractualisation. On trouve également le statut de « volontaire » qui implique une contractualisation avec la possibilité d'indemniser et de proposer une couverture sociale. Enfin le statut de collaborateur occasionnel du service public qui à la préférence du ministère de la Culture.

Le profil type de la retraité de l'enseignement public ne doit pas occulter néanmoins d'autres profils que sont les demandeurs d'emploi, les employés à temps partiel, seuls uniques qui composent le reste des bénévoles en bibliothèque.

Aussi une évolution importante est à noter, la hausse de la part de la population active à tendance à faire croître la durée de l'engagement. Néanmoins, les bénévoles peuvent être amenés à s'engager sur le temps long, parfois la durée d'une mandature de maire. Aussi l'enjeu de leur formation apparaît primordial.

I b) La formation du bénévole en bibliothèque.

Avant tout projet d'appel à bénévolat, il est important de questionner en interne les besoins au regard du projet d'établissement. Ensuite, l'élaboration d'une fiche de mission, la publicité de cet appel, la conduite de l'entretien et l'intégration dans l'équipe est à la charge de la bibliothèque ou du réseau de bibliothèques.

La formation quant à elle est assurée en partie par la Bibliothèque départementale de prêt via la diffusion de kits à outils numérique ; des fiches de connaissance nécessaires à la gestion d'une bibliothèque. D'autres acteurs peuvent compléter la formation du bénévole tel que l'Association des Bibliothécaires de France.

De plus, la formation revêt un véritable enjeu social et

démocratique, il s'agit d'accompagner une volonté de participer à la vie locale et de valoriser des savoir faire et de savoir être.

La formation est enfin un moment qui peut permettre de clarifier les positions de chacun. En effet, à l'échelle des réseaux intercommunaux de médiathèques, la rencontre entre salarié et bénévole est souvent enrichie mais la collaboration ne va pas toujours de soi. Ainsi, cette nouvelle échelle de coordination du réseau peut déplacer les rôles mais ne doit pas crisper les engagements.

II_ Mettre en œuvre la collaboration professionnel-salarié

Dans le cadre d'une mise en réseau, qui voit l'arrivée d'un professionnel aux côtés de bénévoles, la relation de travail doit s'organiser en fonction des rôles de chacun. De plus, les éléments de devoirs et de droits qui sont contractualisés doivent être bien posés par les parties prenantes.

II a) _ Distinguer les rôles et les fonctions

La relation de collaboration qui lie un agent avec un bénévole s'organise. Des outils le permettent tels que le panneau d'information, le calendrier des présences et des événements de la structure, un cahier de liaison, une adresse mail propre, des réunions avec ordre du jour. Ces outils internes ont pour objectif d'intégrer le bénévole et de bien communiquer sur les tâche à réaliser dans son environnement. A cet égard une instance de dialogue tel que le comité de lecture à l'échelle du réseau peut être un moyen efficace de renouveller la contribution du bénévole à la politique documentaire. En effet, il ne faut pas négliger le sentiment courant de dépossession du bénévole qui peut avoir lieu lors d'une mise en réseau de médiathèques. Si le rôle de l'agent public et celui du bénévole sont distincts, ce dernier a acquis des compétences qu'il faut savoir reconnaître.

La question du lien de travail n'est pas hiérarchique entre bénévole et agent mais il s'inscrit dans une chaîne de décision.

Un garde-fou pour faire valoir cette chaîne de décisions peut être la distinction des fonctions stratégiques, logistiques, opérationnels qui savent clarifier utilement les missions et tâches de chacun.

A titre d'exemple, laisser une part du budget d'acquisition à une équipe bénévole revient à reconnaître et encourager leur montée en compétence. Une bonne définition des frontières doit pallier l'inconfort de l'arrivée d'un agent public, ou d'une mise en réseau. Pour ce faire les termes de la contractualisation doivent être clairs.

II b-) Contractualiser l'engagement bénévole

Pour poursuivre cet objectif de clarification des rôles, la Charte apparaît comme le meilleur instrument contractuel. Il vise à lier une médiathèque ou un réseau de médiathèque avec le ou la bénévole. Ce document présente les engagements de deux parties, tels que le devoir d'assurer la formation du bénévole et pour ce dernier de se former. Assorti d'une durée, il encre la présence du bénévole sur un an en lui laissant la possibilité de renouveler cet engagement. Cette durée apparaît pertinente pour coller aux nouveaux rythmes de bénévoles plus actifs.

Aussi, la contractualisation peut prendre des formes originales tel le projet d'esprit éducation populaire de la communauté de communes entre Dore et Allier, 14 communes, 18900 habitants. Tournée vers la pratique amateur, ces bénévoles de bibliothèque sont aussi des acteurs de la programmation en apportant au réseau une compétence singulière qu'elle soit une idée, un savoir faire, une compétence. Une autre manière d'actualiser la place du bénévole dans le réseau de bibliothèques

Le profil du bénévole en bibliothèque évolue doucement, à mesure que la société voit son taux d'actifs augmenter. Le bénévole demeure un maillon essentiel de la bibliothèque, à plus forte raison au sein des réseaux de médiathèques où leur engagement peut être bousculé. Afin de le préserver, une nécessaire organisation de la relation de travail doit avoir lieu via des outils et des acteurs tels que la bibliothèque départementale de prêt. La charte du bénévolat est enfin un outil clé pour mettre en forme les engagements réciproques qui le lie à la collectivité.